



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 104017

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur le rapport prévu par l'article 43 de la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à l'audiovisuel, qui devait être rendu pour le 30 septembre 2009. Ce rapport devait présenter des propositions de modifications législatives relatives à l'amélioration de la protection des mineurs à l'égard des contenus susceptibles de leur nuire dans les logiciels de loisirs, les oeuvres cinématographiques, les vidéogrammes, les services de communication au public en ligne et les publications.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104017

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3261

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)